



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
27.09.2006

Date de la convocation des conseillers:
27.09.2006

point de l'ordre du jour :
06/03

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 6 octobre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,
Maroldt, Hannen, Roller, Huss, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally,
Weidig, Becker, conseillers, Bieber, secrétaire adjoint

Absents : Spautz, échevin, Hoffmann, Jaerling, Snel, Wohlfarth,
conseiller, Clement, secrétaire communal

Le Conseil Communal;

Objet: Constitution de servitude pour le projet immobilier «Quartier Henri
Dunant»

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette est propriétaire de divers terrains sis
rue Henri Dunant à Esch-sur-Alzette;

Considérant que sur ces terrains un projet immobilier dénommé «Quartier Henri
Dunant » sera réalisé, à savoir:

- un immeuble résidentiel en copropriété dénommé «Grande Copropriété
Henri Dunant» donnant sur la Place Winston Churchill et la rue Henri
Dunant
- sept maisons unifamiliales adjacentes à la «Grande Copropriété Henri
Dunant» et donnant sur la rue Henri Dunant

Considérant que l'alimentation en énergie calorifique du projet global se fera par
la seule centrale de cogénération du «Centre Hospitalier Emile Mayrisch» reliée à
l'ensemble du projet de locaux techniques se situant dans les sous-sols communs
des sept maisons unifamiliales et de l'immeuble résidentiel en copropriété;

En vue de régler les relations de bon voisinage pour le projet global la Ville
d'Esch-sur-Alzette arrête la constitution de servitudes, par acte devant le notaire
Blanche Moutrier, de et à Esch-sur-Alzette, en date du 22 septembre 2006;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir
délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

la constitution de servitude pour le projet immobilier «Quartier Henri Dunant».

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 06/10/2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal

Suivent les signatures

Le bourgmestre